



**République Française**

Mairie – 2 rue du Clos Doré – 78930  
Tél. 01.30.42.63.94 / Fax.01.30.42.34.34  
Courriel : [mairie@boinville-en-mantais.fr](mailto:mairie@boinville-en-mantais.fr)  
Site internet : [www.boinville-en-mantais.fr](http://www.boinville-en-mantais.fr)



## NOTE D'INFORMATION

*Madame, Monsieur,*

*Vous venez de recevoir ou allez bientôt recevoir la feuille de taxe foncière sur les propriétés bâties.*

*Si la taxe foncière augmente fortement pour l'ensemble des propriétaires de l'hexagone cette année, cela est essentiellement dû à la revalorisation forfaitaire de 7,10 % des valeurs locatives, qui servent de base de calcul à cet impôt.*

*Cette revalorisation a été décidée comme chaque année par les parlementaires, lors du vote de la loi des finances pour 2023, afin de suivre l'inflation. Une revalorisation moins visible les années précédentes car bien plus modeste.*

*En ce qui concerne Boinville-en-Mantais, tout comme 29 470 collectivités, le Conseil Municipal, lors de l'adoption du budget 2023, a reconduit le taux de l'année précédente, à savoir 18,55 %.*

*Un taux qui reste inchangé depuis de nombreuses années.*

*Un produit des impositions directes par habitant de 154,90 € (valeur 2022) soit la 3ème plus faible du Département.*

*Votre Maire,*

*Daniel MAUREY*